

La Municipalité au Conseil Général de Trey

Préavis municipal

Demande de crédit pour la pose de six luminaires sur la route des Deux-Villages Zone du Fostet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Les parcelles du lieu dit "le Fostet", à Granges-sous-Trey, ont été aménagées au début des années 2000 et plusieurs villas y ont été construites depuis lors.

L'éclairage public fait partie intégrante de la qualité de vie et il est prouvé qu'il est synonyme de sécurité. Il permet de diminuer le nombre d'accidents ainsi que leur gravité, il rend les cyclistes et les piétons plus visibles dès que la lumière diminue et il rassure également le piéton qui chemine le long de la route.

La Route des Deux-Villages, DP 1026, qui longe les parcelles de la zone de villas du Fostet n'est actuellement pas aménagée en éclairage public. Dès la nuit tombée, tout ce tronçon est plongé dans l'obscurité, créant ainsi un danger pour les personnes qui se déplacent le long de cette route pour se rendre dans les habitations situées à la sortie du village.

Il est du devoir de la Commune d'assurer aux habitants de la zone du Fostet le confort et la sécurité requis, leur permettant, jour après jour, de se rendre chez eux dans de bonnes conditions.

Cette amélioration de notre éclairage public passe par l'installation de 6 points lumineux qui se situeront, à distance égale les uns des autres, entre l'intersection de la DP 1026 avec le chemin des deux Riaux (DP1033) et l'entrée du village côté Nord (panneau d'entrée du village). Les luminaires seront placés sur le bord droit de la chaussée, dans le sens de la montée.

Le coût devisé pour la réalisation de cette extension de notre éclairage public se monte à CHF 40'000.— TTC

En conclusion, La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter la résolution suivante :

vu le préavis de la Municipalité du 14 mai 2018

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

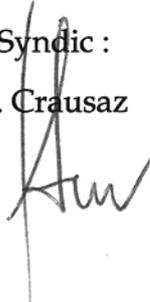
décide : de donner l'autorisation à la Municipalité d'entreprendre la réalisation de l'extension de l'éclairage public pour la zone du Fostet pour un montant de CHF 40'000.—;
d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement;
d'amortir cet investissement de CHF 40'000.— sur une durée de 30 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 14 mai 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :
Sylvie Seydoux

